



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 octobre 2019

Sécheresse 2018 : 5 communes reconnues en état de catastrophe naturelle en Vendée

L'arrêté interministériel du 17 septembre 2019 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel le 26 octobre 2019, **reconnait** :

- **les communes du Mouilleron-le-Captif, Les Sables-d'Olonne, Saint-Sulpice-en-Pareds, Treize-Septiers et Triaize état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2018.**

Les personnes concernées disposent d'un délai de **dix jours** à compter du 26 octobre 2019 pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039281273&dateTexte=&categorieLien=id>

